

**COMMUNE DE SAINT AUBIN DES COUDRAIS**

**Séance du Conseil Municipal du**

**12 juillet 2023 à 19h30**

*Présents : Mme Michèle LEGESNE, Maire, Mrs Bruno TARDIFF, Pascal COQUET, Mathieu BONNET-MADIN, Alain MAHUET, Mmes Marie Line HUBERT, Florence RETOURS et Isabelle CLIGNY*

*Excusés : Mme Barbara ANNE, Mme Evelyne LAIR pouvoir à M. Bruno TARDIFF, M. Joël CHERLIAS pouvoir à M. Mathieu BONNET MADIN*

*Absente : Mme Charlène VÉRITÉ*

*Secrétaire de séance : Mme Marie Line HUBERT*

**Rentrée scolaire 2023-2024**

**Délibération n°2023-05-01 Approuvée**

**Tarifs et règlement**

*A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, décide d'augmenter de 0,10 € le repas de la cantine et de 0,20 € le repas du mercredi midi et de maintenir les tarifs appliqués depuis deux ans pour le périscolaire, à savoir la garderie et le mercredi récréatif.*

**Cantine Scolaire :**

*repas enfant ou stagiaire école : 3,85 €*

*repas adulte : 5,60 €*

**Garderie Périscolaire :**

*Rappel des horaires : Garderie du matin : 7h00 - 8h50*

*Garderie du soir : 15h45 - 18h30*

<i>Tarif :</i>	<i>15 minutes</i>	<i>0,60 €</i>
	<i>30 minutes</i>	<i>1,10 €</i>

**Mercredi « Récréatif » (de 12h00 à 18h00, repas et goûter inclus) :**

<i>Tarif :</i>	<i>inscription à l'année</i>	<i>12,50 €</i>
	<i>inscription occasionnelle</i>	<i>14,50 €</i>
	<i>repas de 12h00 à 13h30</i>	<i>5,20 €</i>

*Le règlement de la cantine et du périscolaire sera modifié dans ce.*

**Délibération n°2023-05-02 et 03 : Approuvée**

**Personnel - ATSEM**

*A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, accepte de créer pour une période d'un an à compter du 31 août 2023 deux contrats d'Adjoint Technique contractuels à temps non complet à raison de, pour le 1<sup>er</sup>, 25,71 heures par semaine annualisées pour assurer les fonctions d'ATSEM et d'agent d'entretien au sein de l'Ecole (aide à l'enseignante de Maternelle, cantine et ménage) et pour le 2<sup>nd</sup>, 19,05 heures par semaine annualisées pour assurer les fonctions d'ATSEM au sein du périscolaire (surveillance de la sieste et garderie du soir).*

**Délibération n°2023-05-04 : Approuvée**

**Personnel - Cantinière**

*A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, accepte de créer pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup>*

septembre 2023, un contrat d'Adjoint Technique contractuel à temps non complet à raison de 26 heures par semaine annualisées pour assurer les fonctions de cantinière.

**Délibération n°2023-05-05 : Approuvée**

**Personnel – Agent d'entretien**

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, accepte de créer pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, un contrat d'Adjoint Technique contractuel à temps non complet à raison de 4 heures par semaine pour assurer les fonctions d'agent d'entretien au sein des bâtiments communaux, hors établissement scolaire.

**Délibération n°2023-05-06 : Approuvée**

**Tableau des effectifs**

**Délibération n°2023-05-07 : Approuvée**

**Ecole : transport Piscine des CM**

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal accepte le devis présenté par les transports Mauger pour véhiculer les enfants des classes de CM aux 8 séances de piscine afin de permettre à ces élèves de récupérer les séances qu'ils n'ont pas pu effectuer lors des périodes COVID et fermeture Piscine. Montant du devis : 880 €.

**Délibération n°2023-05-08 : Approuvée**

**Lagune : épandage des boues**

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal accepte le devis de la société VALMAT d'un montant TTC de 30 043,15 € pour la vidange et l'épandage du 1<sup>er</sup> bassin de la lagune.

Ces travaux sont programmés pour le mois d'août 2023.

**Délibération n°2023-05-09 : Refusée**

**Cimetière : entretien des tombes**

Par 5 voix contre, 4 pour et 1 abstention, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite aux demandes faites par des propriétaires de concession sollicitant l'entretien et le fleurissement des tombes par la Commune moyennant paiement, compte-tenu que certaines sociétés de pompes funèbres ou des indépendants proposent déjà ces services.

**Délibération n°2023-05-10 : Approuvée**

**Elections : commission de contrôle - renouvellement**

La commission de contrôle est renouvelée comme suit pour les trois prochaines années :

- Conseil Municipal :
  - titulaire : Monsieur Alain MAHUET
  - suppléante : Madame Evelyne LAIR,
- Représentant du Préfet :
  - titulaire : Monsieur Didier PISSOT
  - suppléante : Madame Martine CHOPLIN
- Représentant du Président du Tribunal :
  - Titulaire : Madame Jacqueline SZYMANEK
  - Suppléante : Madame Marie-Claude CARRÉ

**Délibération n°2023-05-11 : Approuvée**

**Fibre : devis pour numérotation**

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal accepte la proposition de la société SIGALETIQUE VENDOMOISE pour la fourniture de numéros de maison et de plaques de rue pour un montant TTC de 4 405,74 €.

*Madame le Maire précise qu'une fois la livraison effectuée, chaque administré concerné par la pose d'un numéro au niveau de son habitation sera contacté par les services de la Mairie afin de venir chercher sa plaque pour apposition de celle-ci.*

**Délibération n°2023-05-12 : Approuvée**  
**Radar pédagogique : contrat de maintenance**

*Par 6 pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal décide de donner suite à la proposition de contrat de maintenance de la société IMS Services pour une durée d'un an à compter de ce jour.*

**Délibération n°2023-05-13 : Approuvée**  
**Diagnostic immobilier**

*A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal donne son accord à la réalisation d'un diagnostic immobilier pour les 10 logements locatifs de la Châtaigneraie et autorise Madame le Maire à signer le devis présenté par la société AUDITAT d'un montant TTC de 2 447 €.*

**Délibération n°2023-05-14 : Approuvée**  
**Travaux à réaliser sur bâtiments communaux**

*A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les devis présentés par la Sarl FCE de Saint Aubin des Coudrais pour le remplacement des blocs de secours de la salle polyvalente pour 1 437,84€ TTC et de la Mairie pour 1 222,55 € TTC.*

**Délibération n°2023-05-15 : Approuvée**  
**CCHS – Convention Territoriale Globale – temps du mercredi après-midi**

*A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide de se positionner favorablement pour la 3ème proposition faite par le groupe de travail ENFANCE du Bassin de Vie Fertois et Montmirailais (sous réserve des travaux de mises aux normes à effectuer), à savoir :*

- Deux gestionnaires (directeurs) : La Ferté Bernard et Cherré-Au
- Cinq sites :
  - le Directeur de la Ferté Bernard gèrerait également les sites d'Avezé et de Saint Aubin des Coudrais,
  - le Directeur de Cherré-Au gèrerait également le site de Montmirail ou de Courgenard.

**Délibération n°2023-05-16 :**  
**Budget Commune**

*A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à prendre une délibération pour régler les bons d'achat « Noël 2022 et 2023 » offerts aux employés communaux et à prendre chez les commerçants de la Commune. Montant totale de la dépense annuelle : 250 €.*

**Délibération n°2023-05-17 :**  
**Budget Assainissement**

*A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à prendre une décision modificative pour régler la facture de 3 480 € TTC présentée par Véolia relative à l'achat et à la mise en service de la télégestion sur le poste de relèvement de la rue du Pont.*

**Compte rendu commission ASSC du 30 mai 2023**

*Monsieur Mathieu BONNET-MADIN donne connaissance aux membres présents du compte rendu de sa commission où il a été discuté :*

- des effectifs des élèves pour la prochaine rentrée scolaire,
- du bulletin municipal,
- du site internet.

## Compte rendu commission CSLFF du 13 juin 2023

Monsieur Pascal COQUET donne connaissance aux membres présents du compte-rendu de sa commission où il a été discuté :

- du passage du jury départemental pour le fleurissement,
- de l'implantation de la future table de pique-nique sur le terrain de sport,
- de la recherche d'une quinzaine de signaleurs pour le triathlon, du dimanche 20 août prochain,
- des journées du patrimoine des 17 et 18 septembre 2023, avec une ouverture de l'Eglise de 9h à 18h sur les deux jours,
- du marché de Noël du dimanche 9 décembre.

## Courriers recus et informations diverses

Madame le Maire donne connaissance des informations suivantes :

- ✓ Le service des transports scolaires « Aléop – Pays de la Loire » accepte la création d'un point d'arrêt pour septembre 2023 au lieu-dit « La Clairière », sens aller du car scolaire et au lieu-dit « Les Roullières », sens retour du car scolaire.

Madame le Maire précise que le STOP demandé route des Roullières n'est pas validé par le conseil municipal qui pense qu'il est préférable de laisser la priorité à droite pour les usagers qui viennent du Bourg par la RD 178 afin de les faire ralentir.

- ✓ Le bureau d'étude AAUE propose un séquençage en trois phases dans le cadre de la réhabilitation des bâtiments de la Cour.

Le Conseil Municipal donne son aval pour la 1<sup>ère</sup> phase du projet qui consiste en la réhabilitation du garage et de l'abri non clos en MAM avec démolition de la maison donnant sur la rue.

- ✓ L'entreprise EDELWEISS, mandatée par GRT GAZ, signale qu'elle interviendra à proximité de la canalisation GAZ afin de procéder à des travaux de débroussaillage et de broyage dans l'emprise de ce réseau de transport entre le 4 septembre et le 22 décembre 2023.
- ✓ Le rapport annuel 2022 du Syvalorm est à la disposition des conseillers municipaux.

Date des prochaines réunions et manifestations :

- 13 juillet : SBVHS - réunion pour remise du rapport de l'étude sur la masse d'eau du Montreteau.
- 20 juillet : AAUE – réunion pour visite de la cave de la Boulangerie.
- 31 août : CCHS – commission Agriculture et Ruralité à Montmirail pour présentation du diagnostic agricole du SCOT du Perche Sarthois.

Séance levée à 23 heures 30 minutes.

Compte rendu sommaire affiché le mercredi 21 juillet 2023 à la porte de la Mairie.

Le Maire,



Michèle LEGESNE.